Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-53DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.11.06 - 05
Objet : REPAS ET COLIS DES PERSONNES AGÉES – ANNEE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 02 novembre 2026 qui leur a été adressée le 02 novembre 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 02 novembre 2026.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane, Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, 1ère adjointe, Mr LE QUEUX Pascal, 2ème adjoint, Mme CLÉRO Anne-Marie, 3ème adjointe, Mr DELATTE Didier, 4ème adjoint, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie, Mr RONCIERE Anthony, Mr HOUEIX Ludovic.

Était absente donnant pouvoir : Mme QUESTROY Nathalie donnant pouvoir à Mr PIROU Christophe.

Étaient absents : Mme LERCH Cathy, Mr BIGORGNE Cédric.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	01	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-53DEL2026-DE

****

DELIBERATION DCM2026.11.06 - 05- REPAS ET COLIS DES PERSONNES AGÉES – ANNEE 2026

Rapporteur : Madame BOUTE Marie-Annick, 1ère adjointe

****

Madame BOUTE, 1ère adjointe en charge des affaires sociales, fait part à l'assemblée délibérante du compte-rendu des réunions du Comité Consultatif Chargé des Affaires Sociales (CCCAS) du 28 juillet 2026 et du 28 août 2026, qui ont permis de formuler des conditions à respecter pour bénéficier d'un colis. Cela concerne :

- Les personnes âgées de 70 ans dans l'incapacité de se déplacer pour des raisons médicales.
- Les personnes de 80 ans et plus ont le choix entre le colis ou le repas.

Les cas particuliers sont :

- Pas de colis pour les personnes en institution (EHPAD, résidences, maison de retraites etc…).
- Remise d'un colis en cas d'hospitalisation d'une personne âgée.
- Tout conjoint accompagnant de moins de 70 ans devra s'acquitter d'un montant de 34.50 €.

Le colis proposé par la société « Esprit Gourmet » et les menus proposés par la société « Globe Traiteur » se présentent tous deux sous la forme indiquée dans l'annexe.

Son prix respecte l'enveloppe financière de 35 € par personne qui doit être fixée et approuvée par le conseil municipal.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-53DEL2026-DE

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	13
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	**13**
CONTRE	00

- **APPROUVE** la sélection faite par le CCCAS en ce qui concerne les colis proposés par la société « Esprit Gourmet » et les menus proposés par la société « Globe Traiteur ». De plus, elle approuve l'enveloppe financière de 35 € par personne.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 10 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Mr DELATTE Didier

Le Maire,

Mme DENIS Josiane